

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 octobre 2020 A 20 HEURES 30



**Délibération n° 2020 10 19 n°08 : SCOLAIRE -  
Approbation du règlement intérieur des temps  
périscolaires.**

<b>Nombre de conseillers</b>	Date de la convocation : 12/10/2020
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 13/10/2020
Pouvoirs : 8	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 22/10/2020
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Edouard WILLEMIN, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.	
<b>Absents ayant remis pouvoir</b> : Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à Mme Yolande CHAREYRE Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M. Henri COQUARD M. Christian NEUVILLE donne pouvoir M. Safi BOUKACEM M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel MALOSSE Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET M. Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à M. Sylvère MATHIEU	
<b>Absents ou excusés</b> : M. Joao DA ROCHA	

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les règles de fonctionnement des services publics municipaux. Par des délibérations distinctes, le conseil municipal a défini les modalités d'organisation des services de restauration scolaire et des temps d'activités périscolaires (TAP).

L'évolution des services périscolaires implique une refonte du règlement intérieur dans un document unique remis aux parents.

Le temps périscolaire se déroule avant/après la classe sous la responsabilité de la commune :  
- périodes d'accueil le matin avant la classe, le mercredi après la classe ou le soir après la classe  
- du temps méridien de 11h30 à 13h20.

Les principales modifications du règlement intérieur portent sur les points suivants :

**Service de restauration scolaire**

- réduction du délai de prévenance de 14 jours à 7 jours ;
- création d'un jour de carence pour les absences justifiées ;
- création d'un tarif forfait surveillance pour panier repas
- mise en place d'une facturation mensuelle pour les repas pris à compter de janvier 2021

**Service de garderie**

- définition des règles d'accueil de la garderie ;
- mise à jour des modalités de paiement notamment le paiement en ligne

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur annexé au présent projet de délibération et demande au conseil municipal de bien vouloir l'adopter.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 octobre 2020 A 20 HEURES 30



*Délibération n° 2020 10 19 n°08 : SCOLAIRE -  
Approbation du règlement intérieur des temps  
périscolaires.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de règlement intérieur,  
Vu l'avis favorable du COPIL restaurant scolaire,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*  
**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**ADOPTE** le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

**DIT QUE** ces dispositions entreront en vigueur dès que la délibération sera exécutoire.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le  
23/10/2020

et de la publication en mairie le 22/10/2020

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIE

